



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 mars 2018

Compte-rendu affiché par extraits à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Date de la convocation le : 1^{er} mars 2018

Le Conseil Municipal de COMPS s'est réuni à la mairie en séance ordinaire le 05 mars 2018, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Didier BAYARD, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Votants : 7

MEMBRES PRÉSENTS : Didier BAYARD (Maire), Bernard GRIMARD (1^{er} Adjoint), Jacques HELLO (3^{ème} Adjoint), Jean-Pierre CAZIMAJOU, Jacky GORZA, Kathleen SEGUIN, Claudia WOLOSIN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Véronique HAMMERER

MEMBRES ABSENTS : Alain GESTAS, Gérald MAUVILLAIN, Laurence VEYSSIERE
Claudia WOLOSIN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2018 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) Délibération sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018
- 2) Demande d'attribution d'un abri voyageur à la Région Nouvelle-Aquitaine
- 3) Organisation de la visite de l'Assemblée Nationale à Paris
- 4) Point école
- 5) Questions diverses

La séance est ouverte.

1°) DECISION 01-03-2018 : DELIBERATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018

Afin de préparer la rentrée scolaire 2018/2019, des réunions d'information et d'échange ont eu lieu sur le territoire concernant les temps d'enseignement, en présence des différents acteurs (Inspecteur académique, parents d'élèves, élus municipaux).

Les institutrices et les parents d'élèves se sont prononcés majoritairement favorables pour le retour à la semaine à 4 jours.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le maintien des 4 jours et demi ou le passage à 4 jours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (7 votants dont 0 pouvoir : 4 voix pour ; 3 abstention)

- **valide** le passage à 4 jours pour la rentrée 2018

2°) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN ABRI VOYAGEUR A LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Point reporté au prochain Conseil municipal.

3°) ORGANISATION DE LA VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE A PARIS

Madame Véronique HAMMERER a invité le Conseil Municipal des Jeunes et l'ensemble de l'équipe municipale de Comps à venir visiter l'Assemblée Nationale à Paris le mercredi 6 juin 2018.

Monsieur le Maire indique que le financement des billets de train pour les enfants et accompagnateurs seront pris en charge par la mairie, sur le budget alloué au Conseil municipal des jeunes.

4°) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire indique au Conseil Municipal la précarité de la situation de l'école, et plus particulièrement du SIRP. EN effet, l'effectif global a chuté significativement depuis la rentrée 2017.

Cette situation a conduit l'Inspection d'académie à organiser une réunion avec Monsieur Rodriguez ; Monsieur Bernard Grimard a accompagné Monsieur le Maire de Comps. Au cours de celle-ci, Monsieur KESSAS a indiqué que nous rentrions dans une procédure de sauvegarde, et qu'une fermeture de classe à l'école de Gaurica pourrait être envisagée.

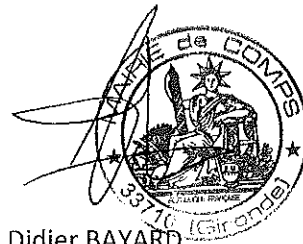
Pour éviter cette situation que Monsieur le Maire de Comps juge dramatique, il a proposé aux interlocuteurs d'élargir le périmètre du RPI Comps-Gauriac avec d'autres communes. Le Conseil municipal de Comps pense qu'il est plus opportun de limiter les trajets des enfants, et émet le souhait de se renseigner auprès des communes limitrophes de Bayon et St Seurin de Bourg, et sollicite Monsieur le Maire pour qu'il puisse prendre contact et initier une démarche avec les Maires concernés.

- Le point à délibérer sur le changement de statuts de la CCB est reporté au conseil municipal de mai.

- En complément de la demande d'attribution d'un abri de bus place de l'Eglise, le conseil municipal va se renseigner auprès du Collège de Bourg pour solliciter un arrêté supplémentaire aux Lamberts afin d'améliorer le service des transports scolaires sur la commune.
- Le passage entre l'Eglise et la propriété de Madame BOUNAUD est devenu dangereux suite à l'effondrement partiel du muret extérieur. Monsieur le Maire propose de sécuriser les lieux et de faire intervenir une association de protection du patrimoine.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,



Didier BAYARD.